

Le P'tit Maff

Informations municipales de Maffliers - Janvier 2024 - N°14 spécial



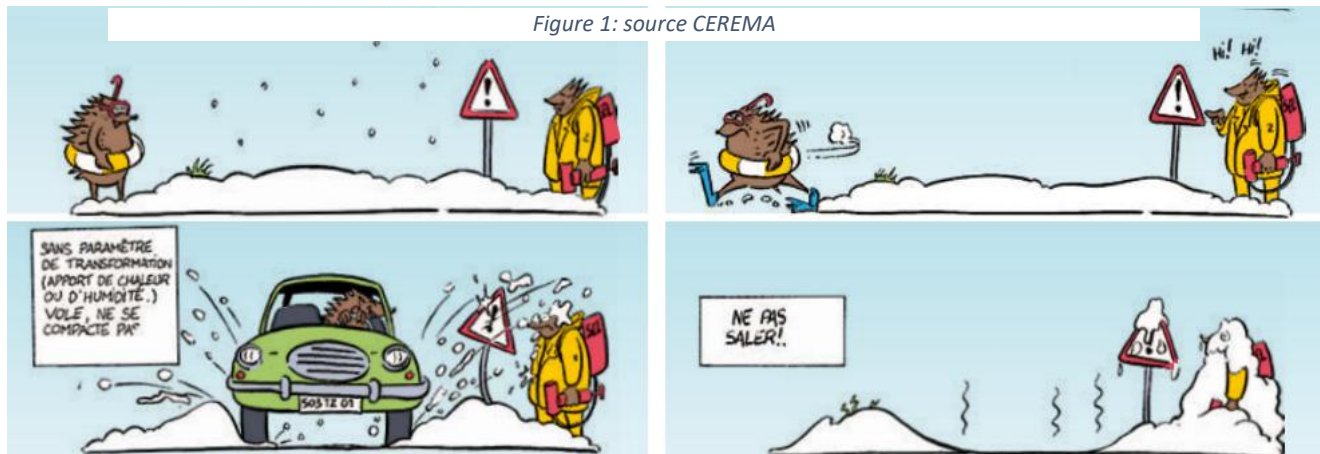
Salage des routes, quoi qu'il en coûte ?

Nous avons tous eu un jour vécu l'expérience d'une route enneigée ou verglassée. Si c'est très commun en montagne, cela est beaucoup plus rare en Ile de France, et son lot de « Pourquoi en sommes-nous arrivé là » ou « Que fait notre service technique ? » se font alors entendre ici où là.

Mais, est-ce que ces remarques ont un sens ?

Lors du dernier épisode de verglas du 18 janvier 2024 et de neige le 19, des Maffliérois se sont manifestés.

Figure 1: source CEREMA



Le salage des routes est **une vraie science appelant des connaissances poussées en chimie**, ce qui est rarement le cas de tous, en particulier de ceux qui se plaignent et se font entendre.

Selon la chaîne météo (<https://actualite.lachainemeteo.com>), pour être plus efficace le salage doit se faire dès les premières chutes de neige, même faibles.

Le salage préventif contre la neige n'est pas recommandé et peut même aggraver la situation :

- ✓ Il est inutile de saler trop longtemps à l'avance
- ✓ L'action du sel est de courte durée et doit être renouvelée fréquemment
- ✓ Le salage n'est pas conseillé pour tous les types de neige :
 - Dans le cas de neige « froide », qui ne colle pas à la chaussée, ou de « neige mouillée », qui devient dure au point de pouvoir en faire des boules, le salage n'est pas utile. **Le simple passage du trafic suffit.**
 - Le salage est en revanche recommandé dans les situations de neige « humide ». **Il ne permet pas de faire fondre la neige mais d'éviter que le trafic ne la rende compacte et donc glissante.**
- ✓ Le salage n'est efficace immédiatement que sur une plaque de givre légère mais pour un verglas plus important, l'efficacité est effective seulement au bout de 5 à 20 minutes.

Pour bien agir, **le sel doit se répandre sur toute la chaussée et se brasser avec le verglas ou la neige par l'action du trafic !**

Selon le ministère des transports,

Lorsque le trafic est faible, l'efficacité du sel diminue

Un trafic trop important finit par chasser totalement le sel de la chaussée.

Le traitement par le sel n'a donc de réelle efficacité qu'après l'heure de pointe » !





Comme explicité par un journal très connu de l'ouest de la France, les sels de déneigement se répandent en grande quantité dans les sols par ruissellement ou filent directement dans les cours d'eau. L'équilibre biologique des nappes phréatiques et des milieux aquatiques s'en trouve bousculé. Comme le souligne la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIRE), « **des études ont démontré qu'il affecte les abris de la faune, qu'il contribue à former une pâte asphyxiante pour les racines des végétaux et qu'on le retrouve dans l'eau des lacs** ».

La commune de Maffliers a fixé sa stratégie en suivant les recommandations du CEREMA (établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires). **Stop à la stratégie consistant à « traiter plus » en pensant « traiter mieux » !**

Cela signifie intervenir à bon escient !

Les moyens utilisés pour arriver à ces objectifs sont le raclage et l'épandage de fondants routiers. **Les consignes de traitement sont adaptées en fonction des ressources humaines disponibles à l'instant « t »**. Elles sont traduites en éléments clairs : heure, lieu, utilisation des outils de raclage, nature des fondants, dosage, type d'épandage. On distingue trois types d'interventions : Préventive ; Précurative et Curative.

**Le choix entre ces trois modes d'intervention se fait en fonction :
des enjeux, des moyens humains, des moyens matériels et de la capacité d'anticipation.**

Lors des derniers évènements, le service technique a réalisé sous la direction et l'aide active de Michel Leroux, élu-délégué, **la veille au soir une intervention préventive jusque tard dans la soirée** en salant les chaussées.

Pour améliorer l'efficacité des traitements, la commune de Maffliers a introduit le concept « d'intervention précurative » qui consiste à intervenir au plus près du phénomène. Malheureusement les évènements les plus impactant du 18 janvier ont eu lieu en pleine nuit, interdisant de fait son activation, l'astreinte n'existant pas pour le personnel communal, les traitements en dehors des horaires de « jour » sont assujettis à la très grande disponibilité de Michel Leroux et des services techniques qui répondent généralement présents dès 6h30 du matin. Un grand merci à eux.

À l'inverse des deux stratégies précédentes, **le traitement curatif réalisé à l'aube du 18 janvier, consiste à intervenir sur un phénomène avéré**. Ce type de traitement est imposé par le phénomène. À titre d'exemple, **il est impossible de traiter la neige avant qu'elle ne soit tombée ou, comme lors du dernier épisode de verglas, quand une forte pluie « tombe » sur du verglas déjà en place**.

Sur un évènement neigeux courant, les lames sont prémontées en amont du phénomène pour un raclage dès que la chaussée devient blanche ou dès 6h30 du matin avec activation du **plan neige intercommunal (intervention d'un agriculteur sous contrat pour action préventive ou non en fonction de son expertise y compris la nuit)**.



Pour toutes les raisons techniques déjà évoquées plus avant, l'activation du plan neige intercommunal n'a pas été déclenchée les 18 et 19 janvier 2024.



Et les enfants dans tout cela ?

Quel plaisir de les voir jouer dans la cour de l'école enneigée !

La neige fraîche présente leur a permis de réaliser un très joli bonhomme de neige !

La commune est très fière de leur avoir permis d'avoir ce plaisir très simple devenu si rare en Ile de France !

Messieurs le Maire et son conseiller délégué Michel Leroux sont disponibles pour tout renseignement complémentaire en prenant un rendez-vous auprès de la Mairie (mairie@maffliers.fr), ils seront ravis de partager avec vous leurs connaissances (oubliez les réseaux sociaux, ils ne sont pas consommateurs !)

Le droit à la déconnexion est un droit pour tous ! Nous, les élus, y avons droit aussi et nous apprécions tout comme vous les soirées en famille ou entre amis en particulier lors d'activités publiques. Nous sommes très heureux de pouvoir vous saluer et échanger très brièvement d'un sujet, mais au-delà de quelques minutes, un rendez-vous en Mairie est plus adapté ! **Merci d'avance pour votre compréhension.**

